



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2023

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

26

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix pour

Voix contre

À L'UNANIMITÉ

Abstention

Non-participation au vote

Annexe : Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le seize mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSES :

Mme GRAPPE, Mme OGGAD

POUVOIRS :

Mme OGGAD à Mme CONTE
Mme GRAPPE à Mme HUBERT

SECRETAIRE :

Mme DEBUISSER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La direction des ressources humaines a opéré en avril 2023 une réactualisation du tableau des effectifs en regard des projections d'avancements de grade, des recrutements et des postes restés vacants et non remplacés, devant en conséquent être supprimés.

À la suite de ce travail, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs avec la création de 39 postes et la suppression de 49 postes, qui ne sont plus pourvus, permettant de s'approcher au plus près des effectifs réellement pourvus.

Il est rappelé que l'avis des représentants du personnel est requis pour les suppressions de poste

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_26-DE
Date de transmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à l'ajustement des postes proposés.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 313-1 et L. 313-4,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés,

Vu le décret n° 2011-558 modifié du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis favorable à la majorité du Comité social territorial du 5 mai 2023,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer et de supprimer les postes nécessaires au fonctionnement de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs au regard des avancements de grade de l'année 2023, des recrutements et des postes supprimés,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Accusé de réception en préfecture 078-217804988-20230522-CM_20230522_26-DE Date de télétransmission : 23/05/2023 Date de réception préfecture : 23/05/2023

Article 1^{er} :

De procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade/emploi	Catégorie	Créations Au 22 mai 2023	Temps complet / temps non complet	Suppressions Au 1 ^{er} juin 2023	Total postes budgétés
Filière administrative					
Adjoint administratifs	C	0	Temps complet	-7	41
Adjoint adm. Principaux 1e Cl.	C	7	Temps complet	0	41
Attachés	A	0	Temps complet	-5	23
Attachés principaux	A	3	Temps complet	0	10
TOTALISATION		10		-12	
Filière animation					
Adj. terr. d'animation Principaux 2 ^e Cl.	C	5	Temps complet	0	12
TOTALISATION		5		0	
Filière médico-sociale					
Aux. de puériculture de cl normale	B	0	Temps complet	-1	26
Aux. de puériculture de cl supérieure	B	1	Temps complet	0	13
TOTALISATION		1		-1	
Filière patrimoine et bibliothèques					
Bibliothécaires principaux	B	1	Temps complet	0	1
Adj. du patrimoine principaux 2 ^e Cl.	C	0	Temps complet	-2	5
Adj. du patrimoine principaux 1 ^e Cl.	C	2	Temps complet	0	4
TOTALISATION		3		-2	
Filière sociale					
Agent spéc. princ. 2 ^e Cl des écoles	C	0	Temps complet	-5	21
Agent spéc. princ. 1 ^e Cl des écoles	C	5	Temps complet	0	9
EJE	A	0	Temps complet	-2	6
EJE de Cl. exceptionnelle	A	2	Temps complet	0	2
TOTALISATION		7		-7	
Filière technique					
Adjoint techniques territoriaux	C	0	Temps complet	- 9	90
Adjoint tech principaux 2 ^e Cl	C	0	Temps complet	- 8	47
Adjoint tech principaux 1 ^e Cl	C	7	Temps complet	0	16
Agents de maîtrise principaux	C	0	Temps complet	-3	6
Techniciens	B	0	Temps complet	-3	6
Ingénieurs	A	0	Temps complet	-3	1
Ingénieurs principaux	A	5	Temps complet	0	7
Ingénieur en chef	A	0	Temps complet	-1	0
Ingénieurs HC	A	1	Temps complet	0	1
TOTALISATION		13		- 27	
TOTAL GENERAL		39		- 49	

Article 2 :

D'adapter le tableau des effectifs au regard de ces créations et suppressions.

Article 3 :

De prévoir la dépense au chapitre 012, nature et code fonctionnel correspondants.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,



Sandrine BERNO DOS SANTOS

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_26-DE
Date de réception : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

GRADE	CATEGORIE	AU 12/12/2022		MODIFICATION		AU 01/06/2023		MOTIFS
		POSTES BUDGETES	POSTES POURVUS	CREATION	SUPPRESSION	POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	
Secteur administratif								
Adjoint administratif territorial	C	48	47		7	41	40	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	51	47			51	45	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	34	32	7		41	41	Avancements de grade 2023
Attaché	A	28	22		5	23	17	
Attaché principal	A	7	6	3		10	10	
Attaché hors classe	A	2	1			2	2	
Rédacteur	B	27	26			27	26	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	12	9			12	11	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	5			5	5	
Total secteur administratif		214	195	10	12	212	197	
Secteur animation								
Adjoint territorial d'animation	C	79	79			79	74	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	7	5	5		12	12	Avancements de grade 2023
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	4	1			4	1	
Animateur	B	14	13			14	13	
Animateur principal de 2ème classe	B	2	0			2	0	
Animateur principal de 1ère classe	B	4	2			4	2	
Total secteur animation		110	100	5	0	115	102	
Enseignement artistique								
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	1			1	1	
Total secteur enseignement artistique		1	1	0	0	1	1	
Secteur emplois fonctionnels								
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000	A	1	1			1	1	
DGAS des communes de 40 à 15000 habitants	A	5	3			5	3	
DGST des communes de 40 à 80 000 hab	A	1	1			1	1	
Total secteur emplois fonctionnels		7	5	0	0	7	5	
Secteur médico-social								
Psychologue de classe normale	A	1	0			1	0	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	27	24		1	26	24	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	12	11	1		13	13	Avancements de grade 2023
Infirmier en soins généraux	A	2	2			2	2	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	2			2	2	
Puéricultrice	A	1	1			1	1	
Puéricultrice de classe supérieure	A	0	0			0	0	
Cadre de santé	A	1	1			1	1	
Total secteur médico-social		46	41	1	1	46	43	
Patrimoine et bibliothèques								
Conservateur en chef (patrimoine)	A	1	1			1	1	
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	1	1			1	1	
Bibliothécaire territorial	A	2	2			2	2	
Bibliothécaire principal	A	0	0	1		1	1	Avancements de grade 2023
Adjoint territorial du patrimoine	C	6	5			6	5	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	7	7		2	5	5	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	2	2	2		4	4	Avancements de grade 2023
Assistant de conservation	B	3	2			3	2	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	4	2			4	2	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	5	5			5	5	
Total secteur Patrimoine et bibliothèques		31	27	3	2	32	28	
Secteur police municipale								
Brigadier-chef principal	C	29	26			29	26	
Gardien-brigadier	C	17	15			17	15	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	2	2			2	2	
Total secteur Police municipale		48	43	0	0	48	43	
Secteur social								
Agent social	C	1	1			1	1	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles	C	26	23		5	21	23	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles	C	4	4	5		9	4	Avancements de grade 2023
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	0	0	2		2	0	Avancements de grade 2023
Educateur territorial de jeunes enfants	A	8	7		2	6	7	
Total secteur social		39	35	7	7	39	35	
Secteur sportif								
Opérateur A.P.S. principal	C	2	2			2	2	
Educateur territorial des A.P.S	B	3	3			3	3	
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	B	1	1			1	1	
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	7	6			7	5	
Total secteur sportif		13	12	0	0	13	11	
Secteur technique								
Adjoint technique territorial	C	99	98		9	90	83	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	55	52		8	47	44	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	9	9	7		16	16	Avancements de grade 2023
Agent de maîtrise	C	16	14			16	16	
Agent de maîtrise principal	C	30	28		3	27	27	
Ingénieur	A	4	4		3	1	1	
Ingénieur principal	A	2	2	5		7	7	Avancements de grade 2023
Ingénieur en chef	A	2	1		1	1	1	
Ingénieur Hors classe	A	0	0	1		1	1	Avancements de grade 2023
Technicien	B	9	9		3	6	6	
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2			2	2	
Technicien principal de 1ère classe	B	6	6			6	6	
Total secteur technique		234	225	13	27	220	210	
TOTALISATION		739	683	39	49	729	675	